

Image not found or type unknown



Lieu d'habitation pour doimiciliation

Par **ludoC**, le **08/10/2013** à **12:57**

Bonjour, j'effectue différents cdd aux 4 coins de la France et je suis logé par mon employeur soit chez lui dans une chambre d'amis soit il y a un petit logement dans la structure où je travaille. Je loue un petit studio où je suis rarement pour avoir un domicile fiscal.

Suis-je obligé de le garder ou bien je peux prendre une boîte postale ou je ne sais quoi pour pouvoir déclarer et payer mes impôts et avoir des droits sociaux. ? merci d'avance